



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 30 mars 2015

Pierre AIDENBAUM s'enquiert des éventuelles questions des conseils de quartiers ou des associations et indique qu'il n'y en a pas.

Il signale que Patricia BREBION-VALLA est absente et a donné pouvoir à Christine FREY, que Gauthier CARON-THIBAUT est absent et a donné pouvoir à M. le Maire et que Laurence HUGUES est absente et a donné pouvoir à Quentin PICQUENOT.

Il constate que le quorum est atteint et déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

1. 03-2015-21 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Quentin PICQUENOT en tant que secrétaire de séance. Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-2015-26 Approbation de l'ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence.

Pierre AIDENBAUM soumet en procédure d'urgence deux vœux. Cette procédure est approuvée à l'unanimité.

3. Communication : Charte du vivre ensemble du "quartier des Enfants Rouges"

Pierre AIDENBAUM indique que l'équipe municipale, et en particulier Christine FREY, a beaucoup travaillé sur cette charte depuis déjà de longs mois. Il précise que la version est désormais définitive, étant entendu qu'une réunion de présentation et de signature de la charte est prévue le lundi 13 avril avec l'ensemble des restaurateurs et cafetiers concernés. Il cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY remercie M. le Maire. Elle explique que cette charte est née à l'automne 2013 à l'initiative du Conseil de quartier des Enfants rouges qu'elle salue. Il avait souhaité dans une optique positive et participative, s'inspirant d'autres exemples développés dans un arrondissement voisin, mettre autour d'une table et faire travailler ensemble commerçants, riverains et élus pour permettre un dialogue respectueux des attentes légitimes des habitants et des contraintes des commerçants. L'objectif était d'aboutir à des relations de voisinage apaisées. Plusieurs réunions se sont tenues animées par Odile De BOUVIER en présence de riverains et de commerçants. A partir des exemples de chartes, au fur et à mesure qu'avançaient cette confrontation des points de vue et cette concertation, un certain nombre de propositions que l'on retrouve majoritairement dans le document présenté ici ont été couchées sur le papier. A la veille du retour des beaux jours, il est temps de conduire ce processus à son terme et de conclure ce travail. Une première réunion des commerçants a eu lieu début janvier au cours de laquelle il leur a été annoncé la volonté municipale de leur proposer de s'engager sur la base d'une charte.

Ce document a un triple objectif :

- rappeler l'ensemble des règles qui s'appliquent à l'exploitation de bars et restaurants au regard de la prise en compte de leur voisinage :
 - o les règles portant sur les dimensions de leur terrasse, l'aspect esthétique, les horaires, les autorisations liées à certains mobiliers et aménagements, les obligations de propreté, de nettoyage et d'évacuation des déchets ;
 - o les règles portant sur les nuisances sonores – notamment les dispositions du code pénal et les sanctions prévues ;
 - o les règles applicables en matière de stationnement et de livraison.
- la formalisation demandée aux commerçants de leur engagement à respecter les textes mais surtout de se prononcer en faveur des pratiques respectueuses de leur voisinage, par exemple des mesures effectives de fermeture de leur terrasse à l'heure réglementaire, un ajout de matériel qui réduit les émissions sonores de leur mobilier ou l'information en direction de leur clientèle et de leurs fournisseurs. Cet engagement doit se traduire par leur adhésion formalisée aux dispositions de la charte en échange de laquelle la Mairie leur délivrera un label apposé de façon visible dans leur établissement. Elle indique que ce label rend hommage à la créativité du service communication de la Mairie du 3^{ème} ;
- assurer un suivi vigilant du respect des engagements pris à travers la mise en place d'un comité de suivi composé d'élus de la majorité et de l'opposition, d'un représentant du Carreau du Temple, de deux membres désignés par le

Conseil de quartier des Enfants rouges, de deux représentants des commerçants, d'un représentant du commissariat de police – sous réserve – et d'un représentant de l'association de médiation Les pierrots de la nuit.

Ce comité se réunira trimestriellement et autant de fois que nécessaire pour examiner les mesures à prendre pour adapter la charte le cas échéant, mais aussi pour assurer son respect ainsi que celui des labels délivrés. Elle rappelle que les autorisations de terrasse sont délivrées à titre temporaire et révocable et qu'elles peuvent donc donner lieu à un retrait en cas d'abus et d'infraction répétée et constatée.

Le 13 avril, une réunion des commerçants aura lieu afin de présenter cette charte et de faire signer les participants. Le 14 avril, le Conseil de quartier des Enfants rouges se réunira afin de faire un retour sur la réunion de la veille et désigner ses deux représentants dans le comité de suivi de la charte. Cette charte concerne le quartier des Enfants rouges et plus particulièrement le secteur situé autour du Carreau du Temple. Cette expérience aura vocation à être prochainement étendue à d'autres secteurs de l'arrondissement, après concertation avec les habitants et les commerçants. Elle pense notamment à la rue de Bretagne et aux rues alentours ainsi qu'à la rue Saint-Martin et au quartier des Arts et métiers. Il est utile d'attendre un premier bilan de cette expérience mais elle indique que ce projet peut être décliné à tous les lieux de l'arrondissement qui comptent un certain nombre de bars et de restaurants. Ce n'est pas la seule action que l'équipe municipale mène dans ce domaine. En plus de la convocation de certains commerçants dès qu'un signalement est reçu – elle indique en recevoir régulièrement, de même que le Maire et le commissariat -, plusieurs opérations de contrôle systématique des terrasses de l'arrondissement sont organisées. Elle indique que la dernière a eu lieu les 24 et 26 mars et s'est soldée par huit verbalisations liées aux terrasses. Par ailleurs, elle indique que l'insistance de son équipe en ce domaine s'est traduite par 419 PV dressés par des agents assermentés de la Ville de Paris en 2014, soit une augmentation de 74% du nombre de verbalisations par rapport à 2013, toujours s'agissant des occupations excédentaires de terrasses. Elle expose enfin le partenariat avec l'association de médiation « Les pierrots de la nuit », qui s'est fait connaître à travers des actions artistiques le soir qui lui ont donné une réputation pas toujours convaincante, ce qui lui semble injuste, car il s'agit en réalité d'une association composée de professionnels de la médiation. Elle explique que l'action de cette association est beaucoup plus importante lorsqu'elle travaille de jour en partenariat avec les exploitants d'établissements. Ainsi, en 2014, l'association a rencontré les gérants de 52 établissements de l'arrondissement auxquels elle a rappelé les règles et avec lesquels elle a examiné les solutions techniques qui pouvaient être envisagées pour limiter les nuisances. L'association va reprendre d'avril à octobre ses déambulations d'artistes et de médiateurs en soirée, le vendredi et le samedi entre 22h30 et 2h30. Elle indique avoir revu avec l'association le parcours le plus adapté à l'arrondissement. Lorsque les abus se répètent, plusieurs actions sont entreprises auprès de la préfecture de police, qui se traduisent parfois par une fermeture administrative qui peut être d'abord provisoire avant de devenir définitive. En 2014, elle rapporte 10 cas d'établissements qui ont été sanctionnés par de telles fermetures qui peuvent durer 9 jours ou 15 jours selon le cas. Une deuxième action est possible auprès de la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris. Le retrait d'une autorisation de terrasse a par exemple été récemment

demandé pour la rue de Bretagne, qui ne sera selon elle sans doute pas le seul cas. Si l'action arrive au stade répressif, c'est que le reste a échoué, mais cela est inévitable en cas d'abus. C'est précisément la finalité de cette charte que d'essayer d'agir en amont, dans le cadre d'une opération de prévention pour un meilleur climat possible dans l'arrondissement afin que soit permise une coexistence respectueuse.

Pierre AIDENBAUM remercie Christine FREY et cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie le Maire et Christine FREY. Il excuse sa collègue Laurence HUGUES bloquée à l'Assemblée nationale. Il souligne et remercie le travail mené par l'ancienne et l'actuelle équipe municipale afin de transcrire le travail mené par les conseils de quartiers et notamment le groupe de travail sur les abords du Carreau du Temple. Il pense que cela présage d'un vivre ensemble positif auquel il sera attentif.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et cède la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie le Maire et prend acte de la forme d'engagement pris pour une concertation dans ce domaine délicat qu'est l'occupation des terrasses et les nuisances qu'elles génèrent. A cet égard, il indique un dossier symbolique : celui de la terrasse du « Jules ». Il indique que la façon dont la concertation sera menée autour de cette terrasse qui, d'ores et déjà, fait débat, éprouvera la véritable volonté de concertation que la Mairie aura à écouter les riverains. Il indique avoir reçu et écouté le collectif du Carreau du Temple qui s'oppose avec fermeté au projet de terrasse du « Jules ». Ce collectif a rappelé – si besoin était -, que lors de l'appel d'offre, il était indiqué en préalable qu'il n'y aurait pas terrasse, ce qui avait été redit dans une lettre adressée aux riverains pas le Maire en janvier 2014, puis répété par ce dernier en juillet 2014. Il indique que le Maire a ensuite changé d'avis, ce dont il a « sans doute » le droit et évoqué dans la presse la possibilité d'une terrasse, ce qui a été perçu par les riverains comme un changement de cap radical et étonnant. Ces derniers s'inquiètent des nuisances possibles mais surtout de l'opportunité de créer une terrasse dans un lieu piloté par la Ville qui n'est pas strictement dans une logique commerciale, comme le sont par exemple les établissements de la rue Dupetit-Thouars. Il indique avoir entendu le collectif qui le sollicite beaucoup et qui est, à son avis, un peu en manque de reconnaissance. Il indique que si l'opposition municipale n'était pas à priori hostile au principe d'une terrasse, avec des horaires et un volume d'occupation maîtrisés - ce qu'il avait évoqué avec Mme FREY au cours d'un conseil de quartier plusieurs mois auparavant -, il souhaite quand même signifier au Conseil d'arrondissement et aux personnes présentes qu'il comprend certaines réserves formulées par le collectif du Carreau. En effet, lorsqu'une terrasse est autorisée, il est souvent d'après lui difficile d'en maîtriser l'évolution. Il indique qu'il sera donc extrêmement attentif et vigilant à ces discussions auxquelles, tout comme le collectif, il souhaite être étroitement associé.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLES. Il rappelle que la concertation avec ce collectif du Carreau du Temple a eu lieu et qu'il l'a lui-même reçu à plusieurs reprises. Il indique que la dernière réunion a duré 2h15 mais s'était avérée infructueuse. A propos de l'éventualité d'une terrasse au « Jules », il précise que

certaines affirmations parues dans la presse de la part de collectifs ne sont absolument pas fondées. Il rappelle que les responsables du « Jules » avait fait une demande de terrasse à la direction de l'urbanisme – qui envoie ensuite le dossier à la Mairie d'arrondissement pour avis – qui avait été refusée par lui. Il explique que les affirmations qui figurent dans l'article du Parisien, selon lesquelles il s'agirait « de la plus grande terrasse de Paris » et qu'« il y aurait 150 places », sont absolument fausses. Il indique avoir fait savoir au collectif, au Conseil de quartier et à un certain nombre de personnes qui l'avaient interpellé qu'il avait en effet signalé que sous certaines formes et sous certaines conditions, il était prêt à étudier ce problème. Il indique n'avoir pas reçu la nouvelle demande.

Il cite ces réserves :

- que cette terrasse soit de 40 couverts maximum ;
- qu'elle soit décalée par rapport à l'entrée du « Jules » en face de la Mairie et de la rue de Caffarelli ;
- qu'elle soit impérativement fermée à 21h ou 21H30 ;
- que cette autorisation soit donnée à titre provisoire pour une durée de six mois avec la possibilité de ne pas reconduire cette terrasse.

Il indique avoir tenu ce discours à tout le monde. Il indique avoir demandé à plusieurs reprises à ce collectif si la terrasse de Mme **CHAUNE** située en bas de chez eux les dérangeait, de même que la terrasse de l'ancienne pizza Saint-Joseph – qui va se transformer en « burger » pour s'appeler Paris - New-York ». Le collectif avait répondu que non. Il rapporte que les riverains des rues de Picardie et du Forez ont connu des problèmes très graves, notamment à cause d'un établissement qui, à sa demande, a été fermé définitivement, en partie à cause du tapage nocturne et aussi à cause du problème du « **Nanassis** » qui avait fait des travaux d'ouverture sur la rue sans permis de construire ce qui lui a valu une plainte déposée par la Ville de Paris. Il souhaiterait ainsi que cette demande soit remise au bon niveau, car il ne pense pas, si l'ouverture avait lieu, qu'elle générerait des nuisances particulières, d'autant plus que des conditions draconiennes ont été posées. Il indique qu'un élément nouveau est la multiplication de restaurants, de bars et des terrasses. Il affirme refuser systématiquement toutes les demandes d'ouverture de nuit, et indique qu'il a obtenu de la préfecture de police que des autorisations d'ouverture de nuit donnée à trois établissements leurs soient retirées.

Il dit ne rien pouvoir faire juridiquement contre la multiplication de ces établissements, à part demander aux copropriétés d'inscrire dans leur règlement l'interdiction de commerces à nuisance. Il comprend tout à fait que des gens, en particulier rue Dupetit-Thouars, soient gênés. Il indique que les actions de la Mairie d'arrondissement produisent leurs effets et qu'il a été décidé à travers cette charte d'être beaucoup plus sévère et répressif de manière à faire en sorte que les autorisations données soient respectées. Il pense que cette charte engagera ces restaurateurs vis à vis de la Mairie, vis à vis de la préfecture et surtout vis à vis des riverains. Il indique avoir demandé et obtenu que des agents supplémentaires puissent verbaliser. Il reconnaît que la verbalisation n'est pas dissuasive mais que l'accumulation de verbalisations peut conduire à des fermetures. Il s'agit selon lui de la seule manière « de remettre dans le droit chemin » ceux qui abusent au niveau de la superficie des terrasses, au niveau du bruit et au niveau des horaires de

fermeture. Il réaffirme le droit au calme et à la tranquillité des habitants de ces quartiers.

Christine FREY se dit déçue de l'intervention du Maire qui réduit tout le travail réalisé par le Conseil de quartier à un seul cas, alors que l'idée est justement de réunir autour d'une table des commerçants, des riverains, des élus, des acteurs différents pour essayer de faire en sorte qu'un quartier dans son intégralité soit apaisé. Elle concède que l'histoire de la terrasse du « Jules » constitue un point de focalisation du collectif qu'elle dit avoir reçu longuement pour essayer d'expliquer les choses. Elle ne souhaite pas que cette histoire soit « l'arbre qui cache la forêt ». Elle trouve qu'il faut jouer le jeu de ce travail de concertation qui est à l'initiative du Conseil de quartier très constructif dans son état d'esprit. Elle aimerait donc que la mise en œuvre de cette charte avance sans qu'elle soit « polluée » par le « Jules ».

Pierre AIDENBAUM indique qu'un comité de suivi se réunira autant qu'il aura besoin, avec tous les acteurs, de manière à faire le point et à prendre d'autres mesures ou à constater que les choses vont mieux. Il rappelle qu'il sera extrêmement vigilant. Il cite la *fashion week* durant laquelle plus de 130 *show room* étaient installés et indique que des débordements de terrasse ont eu lieu à cette occasion, en particulier rue de Bretagne. Il indique avoir convoqué tous les responsables des bistros ayant « exagérés » de manière à leur signifier la nécessité de respecter la législation.

4 - 03-2015-22 Approbation du procès verbal de la séance du 26 janvier 2015

Pierre AIDENBAUM met aux voix ce procès-verbal et indique qu'il est adopté à l'unanimité.

5 - 03-2015-23 Approbation du procès verbal de la séance du 2 mars 2015

Pierre AIDENBAUM met aux voix ce procès-verbal et indique qu'il est adopté à l'unanimité.

6 - 03-2015-24 Autorisation donnée au Maire du 3e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie d'arrondissement à l'usage des personnes morales

7 - 03-2015-25 Autorisation donnée au Maire du 3e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie d'arrondissement à l'usage des particuliers

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET remercie M. le Maire et rappelle qu'une délibération avait été votée trois ans auparavant qui prévoyait de faire payer la location des salles municipales pour des personnes morales et des particuliers. Cette délibération

indiquait que soient préservées les ressources de la Maire et que celle-ci soit en même temps la maison commune. Une distinction avait été faite en conséquence entre ces deux destinations – privée et publique. Les textes proposés ce soir sont la conséquence de ce vote de 2012 puisqu'il s'agit maintenant de fixer les conditions d'utilisation à travers la mise en place d'une convention dans les deux cas de figure. Les règles d'utilisation fixées dans ces deux délibérations engagent les parties prenantes – Mairie et utilisateur. L'idée est la suivante : quand une copropriété veut tenir son assemblée générale dans ces locaux, elle paie ; quand une association d'intérêt général a besoin de l'aide de la Maire pour organiser un événement, elle est exonérée mais elle a des obligations à remplir en termes de sécurité, d'assurance etc. Il invite les élus à voter chacune de ces délibérations.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET, met aux voix chacune des délibérations et indique qu'elles sont adoptées.

8 - 2015 DAC 103 Soutien financier exceptionnel (195.000 euros) et avenant avec la Société Publique Locale Le Carreau du Temple (3e).

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie le Maire et rappelle que les travaux de réhabilitation du Carreau du Temple ont été prolongés en raison de la défaillance d'entreprises du bâtiment travaillant sur le chantier. Ces aléas ont entraîné un report de livraison de l'équipement d'environ cinq mois. Initialement, la livraison était prévue le 28 septembre 2013 ; en réalité, l'ouverture a eu lieu le 21 février 2014. La réception totale n'a été prononcée que le 11 avril 2014. Ce retard a affecté le budget prévisionnel de la société qui a été privée des recettes correspondantes pendant plusieurs mois. Afin de compenser l'incidence financière et les charges d'exploitation supplémentaires que le délégataire a dues assumer dans le cadre du fonctionnement de l'équipement, le délégant modifie la délégation de service public pour verser un soutien financier exceptionnel de 130 000 euros, plus 65 000 euros correspondant à une subvention déjà votée par le Conseil de Paris en 2013 pour soutenir les activités dédiées aux habitants du quartier suite à un vœu déposé par Christophe NAJDOVSKI à l'époque. Il y a également de petites modifications sans véritable incidence sur le contrat de délégation de service public. Elle cite l'exemple du passage de 6 à 10 du nombre de jours réservés à la Ville pour tenir compte des jours de montage et démontage. Elle demande aux élus de voter favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL remercie le Maire et s'étonne de cette somme et du fait qu'on s'en soucie un an plus tard. Elle indique que les exploitants, pendant la durée du retard, n'avaient pas de dépenses. De manière plus générale, elle indique avoir déjà rappelé plusieurs fois au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement que le modèle économique du Carreau du Temple pose un vrai problème. 60 millions d'euros ont été engagés pour rénover le bâtiment. Le modèle économique est divisé à l'heure actuelle entre l'exploitant et la Ville. L'exploitant a pour mission de trouver

deux tiers des ressources nécessaires au fonctionnement annuel du Carreau du Temple par ses propres moyens, ce qui le conduit tout naturellement à organiser des événements. La Ville ne fournit elle qu'un tiers des recettes, soit un million d'euros environ. Elle rappelle que les habitants lors de la concertation de 2004 ont voté pour un établissement public sportif et culturel de proximité et que cette nécessité pour l'exploitant de trouver ces ressources aboutit au fait que ces habitants sont souvent mis de côté. Elle rappelle que la Ville est capable de donner jusqu'à 200 millions d'euros à des associations dont l'utilité n'est pas toujours avérée dont 450 000 euros à la fondation du PSG « qui devrait pouvoir se débrouiller toute seule ». Elle indique que, de plus, les taxes ont fortement augmenté. Elle pense qu'il y a un problème si la Ville n'est pas capable de mettre plus d'un million d'euros dans un établissement qui en a coûté 60. Elle pense que la répartition deux tiers / un tiers n'est pas viable et conduit fatalement à évincer les habitants du Carreau du Temple. Elle pense qu'il va falloir sans cesse donner des rallonges au Carreau du Temple parce que celui-ci n'a pas les moyens de fonctionner de manière autonome, en tout cas pas en rendant cela compatible avec une jouissance pleine pour les habitants du quartier.

Pierre AIDENBAUM signale que la SPL Carreau du Temple a été votée par le Conseil de Paris depuis bien longtemps. Il croit se rappeler que le groupe UMP avait voté ce modèle économique. Il indique que Marie-Laure HAREL peut critiquer ce choix aujourd'hui – c'est son droit le plus strict - mais qu'il l'assume totalement pour sa part. Il indique que cette délibération porte sur la régularisation d'une somme qui a été votée par le Conseil de Paris. Il rappelle que des frais existaient, en particulier ceux liés à l'équipe mise en place depuis plus d'un an pour certaines personnes et pour d'autres depuis quelques mois. Cela a été évalué à 130 000 euros plus 65 000 euros suite à un vœu du mois de décembre 2013 présenté au Conseil de Paris. A propos du fonctionnement du Carreau du Temple et de sa mission de proximité, il donne en partie raison à Marie-Laure HAREL sur les dysfonctionnements constatés au début qui avaient pour conséquence le non-respect de la délégation de service public. Il indique avoir dû demander la révocation du directeur général du Carreau du Temple en raison notamment de ce non-respect. Il indique à ce propos que celui-ci avait attaqué la SPL en justice mais a été totalement débouté il y a un mois de cela et même condamné à verser 3 000 euros de dommages et intérêts. Il en profite pour dire qu'ont été proposées par la Maire de Paris et lui-même au conseil d'administration les nominations d'une nouvelle directrice générale en la personne de Mme Sandrina MARTINS et d'une directrice générale déléguée en la personne de Mme Lucie **MARINIER**. Ces engagements seront confirmés lors du conseil d'administration qui devra se tenir le 4 mai afin qu'elles puissent démarrer à partir du 11 mai. Il en profite pour remercier chaleureusement Alain HERZOG qui a été le directeur général par intérim depuis le mois de juin dernier et qui a réalisé un travail exceptionnel et remarquable en arrivant dans une société où un certain nombre de problèmes existaient. Celui-ci a su ramener le calme, la sérénité et la bonne ambiance. Le Carreau du Temple est aujourd'hui en état de marche. Il indique que des erreurs ont été commises mais qu'elles sont assumées. Il explique que le côté établissement de proximité existe déjà en grande partie puisque depuis septembre les salles du sous-sol sont consacrées tous les jours de la semaine aux scolaires de 08h30 à 16h et que de 16h30 jusqu'à 21h ainsi que le samedi, les créneaux horaires sont consacrés à 48 associations aujourd'hui choisies dans une commission d'attribution des créneaux tout à fait transparente. Il pense que ce dossier est désormais sur le bon chemin. Il cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie également Alain HERZOG et se réjouit de la nomination de deux femmes à la direction du Carreau du Temple, ce qui va considérablement augmenter les statistiques de femmes présentes à la tête d'institutions culturelles, étant donné que jusqu'à présent, le chiffre était de 80% d'hommes.

Pierre AIDENBAUM répond qu'il est un grand féministe et indique qu'il a demandé à la nouvelle directrice générale et à la nouvelle directrice générale déléguée de venir se présenter devant les élus de l'arrondissement, ce qui sera fait selon lui à l'occasion du prochain Conseil d'arrondissement. Il cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie le Maire et souligne l'amendement voté en Conseil de Paris en décembre 2013 qui garantit le souhait des écologistes au niveau parisien et au niveau de l'arrondissement que cette SPL soit garante d'un vrai retour sur une dynamique ouverte sur son territoire. Malheureusement selon, lui, cette forme est mise en place. Le souhait des écologistes d'abonder de 65 000 euros de ce qui avait été négocié à l'époque allait véritablement dans ce sens, notamment pour permettre à cette société d'ouvrir et d'élargir le nombre de jours retournés aux habitants et à la municipalité. Il indique qu'il veillera à un rééquilibrage. Il souligne l'effort fait par cette SPL lors de cette mise en route afin d'être plus intelligente et le bon rapport qu'elle a avec la Mairie d'arrondissement puisque elle s'est insérée dans beaucoup d'initiatives pas forcément contractualisées. Il souhaite qu'une recontractualisation ait lieu très rapidement sous une autre forme, qui garantirait un autre type de service public, et dit prendre Marie-Laure HAREL au mot à ce propos.

Pierre AIDENBAUM indique que rien n'empêche Marie-Laure HAREL de déposer cette proposition au Conseil de Paris. Il indique qu'il voterait un vœu déposé par l'UMP si celle-ci demandait une remunicipalisation complète du Carreau du Temple ainsi que d'autres établissements de Paris afin que la Municipalité verse les trois millions d'euros, mais ce qui supposerait une augmentation des impôts locaux etc. Il indique que ce soutien financier est exceptionnel et correspond à une période exceptionnelle. Il indique à Marie-Laure HAREL que le budget 2015 proposé sera tout à fait à l'équilibre et qu'aucune rallonge n'est prévue. Il met aux voix cette délibération et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité, mais qu'il ne prend pas part au vote, étant président de la SPL.

9 - 2015 DAC 221 Subvention (3.500 euros) à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que dans le cadre de l'aide accordée par la Ville de Paris à la culture et aux bibliothèques, elle propose de soutenir l'association « Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement ». Elle rappelle que cette bibliothèque datant du 19^{ème} siècle est devenue un musée de lecture populaire conservant un patrimoine unique composé d'environ 20 000 volumes plutôt orientés vers la science, les techniques, la philosophie, l'histoire, la géographie, les voyages,

les romans, les encyclopédies, la musique, les dictionnaires et la littérature de 1862 à 1933, destinés à l'instruction. La subvention permet de conserver et de mettre en valeur ce patrimoine en le mettant à la disposition du public. Elle rappelle que tous les membres de l'association sont des bénévoles. Elle demande aux élus de voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB et invite les élus et les membres de l'assistance à visiter ce lieu tout à fait exceptionnel, historique et pittoresque. Il s'enquiert des demandes d'interventions, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

10 - 2015 DPA 43 Dépôt des demandes d'autorisations administratives d'urbanisme pour la restructuration du bâtiment administratif 9-11, rue de la Perle (3e).

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique que la restructuration a pour objectif l'implantation sur ce site de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, tout en maintenant les locaux de la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements et de ses ateliers et magasins. L'ensemble des bâtiments comportent plusieurs biens immobiliers qui appartiennent à la Ville de Paris, l'un en copropriété et l'autre en pleine propriété. Le programme des travaux prévoit notamment des interventions de mises aux normes au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'aménagement des locaux avec reprise du second œuvre à l'intérieur. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases. La surface de plancher est d'environ 1 500 m² et le coût est estimé à environ 2 745 000 euros TTC. Pour mener à bien ce programme, un maître d'œuvre a été désigné : il s'agit du cabinet d'architecte Officina mandataire d'un groupement. L'ensemble immobilier est situé dans le secteur sauvegardé du Marais. C'est pourquoi le projet est soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France. Il est demandé d'approuver le fait d'autoriser la Maire de Paris à déposer toutes les demandes nécessaires en vue de ces travaux. Elle soutient l'approbation à ce projet de délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Christine FREY, s'enquiert des demandes d'interventions, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

11 - 2015 DVD 99 Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France et délégation en matière de marchés publics.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique qu'il s'agit d'un plan très important qui couvrira cinq années. Elle rappelle que la Municipalité parisienne porte une politique en faveur des déplacements doux dans le but de réduire les nuisances liées au bruit et à la

pollution, d'améliorer le cadre de vie et de maîtriser l'usage de la voiture particulière. Cette volonté s'est traduite dans un programme d'investissement de mandature pour une enveloppe budgétaire d'un montant de 110 millions d'euros auquel s'ajoutent 40 millions d'euros qui correspondent à divers investissements tels que le prolongement du tramway T3 ou les lignes à haut niveau de service sur les quais de Seine, le tout pour 150 millions d'euros. Elle explique que l'usage du vélo a beaucoup évolué et s'est beaucoup amplifié puisque la part modale du vélo est passée de 1% en 2001 à 3% en 2010 et que l'objectif affiché est d'arriver à 15% en 2020. Les mesures envisagées sont nombreuses et les propositions tiennent compte de l'évolution de l'usage du vélo à Paris. Elle rappelle que l'élaboration de ce plan a été nourrie des enseignements tirés des phases de concertation qui sont intervenues soit à l'occasion de rencontres et d'échanges avec les mairies d'arrondissement, soit d'échanges avec les comités vélos, soit lors d'une consultation sur internet et d'un appel à contribution des groupes politiques du Conseil de Paris. Un questionnaire sur le plan vélo a été mis en ligne et a recueilli plus de 7 000 réponses d'usagers ou de non usagers qui se sentaient concernés par ce plan.

Les actions proposées sont :

- l'aménagement de pistes cyclables pour 63 millions d'euros ;
- l'augmentation du stationnement des vélos pour 7 millions d'euros ;
- le programme « Paris à 30 km/h » et notamment la mise en double-sens cyclable de l'ensemble des rues à sens unique à 30 km/h ;
- les projets de transports en commun pour 40 millions d'euros qui ont un impact sur l'usage du vélo ;
- l'aide à l'achat de vélos ;
- les mesures anti-pollution annoncées par la Maire de Paris récemment.

S'agissant de l'aménagement des pistes cyclables, l'objectif est d'arriver à une couverture complète du territoire, qu'il s'agisse d'un réseau principal autour de grands axes Nord - Sud et Est - Ouest (Stalingrad – Bassin de l'arsenal, Grands boulevards) ou d'un réseau structurant qui permettra de diffuser dans l'ensemble de Paris. Les zones 30 seront généralisées avec pour conséquence la création de double-sens cyclable dans les rues à sens unique de ces zones. Il est prévu d'aménager 10 000 places de stationnement de surface supplémentaires. Une offre de vélo-stations complémentaires à l'offre véligo existante est également prévue, avec, par exemple, dans les grandes gares parisiennes, la construction de ces vélo-stations. Des itinéraires vélo-touristiques sont également prévus afin d'offrir un tourisme alternatif à partir du vélo. Il est prévu en 2015 de généraliser le « cédez le passage cycliste » aux feux ainsi qu'une nouvelle génération de vélib's davantage métropolitaine. Des vélo-écoles et des ateliers de réparations sont prévus en soutenant les associations concernées. Elle indique enfin qu'une communication spécifique est prévue pour organiser des événements de promotion et de sensibilisation à l'usage du vélo et à la sécurité dans l'usage du vélo. Le Conseil régional d'Ile de France a voté lors de sa séance de juin 2014 un soutien à des projets qui portent notamment sur l'usage du vélo et la réalisation d'itinéraires et qui augmenteraient les réseaux de loisir et de tourisme durable et participeraient à la mise en œuvre d'un service communication autour du vélo. Il est demandé aujourd'hui d'approuver le projet de plan vélo qui va nécessiter que la Ville dépose une demande de subvention auprès du Conseil régional pour les différents projets susceptibles d'être soutenus, d'approuver le programme et d'autoriser la Maire de

Paris à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en lien avec ce projet de plan vélo et d'approuver la création d'un dispositif de subventionnement des Parisiens pour l'achat de certains vélos – triporteurs, vélos cargo sans assistance électrique.

Pierre AIDENBAUM remercie à Christine FREY et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL remercie le Maire et indique que ce plan est une très bonne chose et qu'il est nécessaire, car pendant les deux mandatures précédentes, l'exécutif parisien s'est surtout contenté de déployer des vélos en libre service mais sans réellement adapter Paris et en faire une ville cyclable. La plupart des aménagements sont des « faux » aménagements puisqu'il s'agit de couloirs de bus ou de rues à double-sens et non de pistes cyclables en site propre. Ce plan reprend également toutes les propositions faites par l'UMP pendant la campagne municipale avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, à savoir la création d'un réseau principal d'axes cyclables rapides, la création de roclades cyclables, de places de stationnement supplémentaires près des gares, etc. Elle émet trois réserves. Il est prévu de créer 10 000 places de stationnement alors que l'UMP avait proposé d'en réaliser le double, car il en manque beaucoup à Paris – il y a actuellement 30 000 places à Paris, soit une place pour vingt vélos. Le budget prévu pour le plan vélo ne lui semble pas non plus très ambitieux : le Grand Londres prévoit par exemple 1,3 milliards d'euros sur 10 ans.

Pierre AIDENBAUM signale que Londres a une population de 8 millions d'habitants.

Marie-Laure HAREL indique enfin que la sécurité des cyclistes est un thème qui ne semble pas suffisamment abordé dans ce plan. L'UMP avait proposé notamment de procéder à une sensibilisation des jeunes conducteurs. En dehors de ces trois remarques, elle souscrit à ce plan vélo nécessaire qui contient des mesures efficaces.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie le Maire et remercie Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, des déplacements, des espaces publics pour le travail mené. Il souligne le fait qu'une équipe bien organisée dans laquelle les écologistes ont toute leur place présente un intérêt et un déploiement intelligent pour une ville écologique. Ce plan vélo constitue une priorité pour les écologistes qui souhaitent placer le vélo au cœur de la ville et un moyen d'interagir dans son environnement. Il tient également à remercier l'adjoint pour la démarche de concertation avec tous les habitants qui a été mise en place - plus de 7 000 contributions ont eu lieu. Il prend acte de la mise en place du comité vélo dans le 3^{ème} arrondissement pour pouvoir suivre l'intégration intelligente sur ce territoire et sa périphérie. Il gage auprès de Marie-Laure HAREL que les propositions reprises par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET constituent l'expression de la démocratie participative. Il dit s'être étonné lui-même de la différence avec le Grand Londres. Il souhaite que l'UMP reste très attentive à déployer le vélo et à faire des villes

intelligentes dans le Paris Métropole et souhaite arriver à un terrain d'entente à ce sujet. Il garantit enfin de voter le déploiement de ce plan.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et indique avoir retenu de l'intervention de Marie-Laure HAREL « plus de places, plus de dépenses et moins d'impôts ».

Marie-Laure HAREL répond qu'il s'agit de faire des dépenses plus intelligentes en économisant sur certains postes, comme les subventions à certaines associations par exemple.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL, met cette délibération aux voix et indique qu'elle est adoptée à l'unanimité.

12 - V03-2015-27 Vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Pierre AIDENBAUM indique que la Maire de Paris a souhaité dans un premier temps entendre le Comité olympique français de manière à ce qu'il dise comment il envisageait ce projet. La Maire de Paris a concerté en particulier avec les présidents de tous les groupes politiques de l'Hôtel de Ville, avec l'ensemble des maires d'arrondissement et avec l'ensemble des maires de la petite couronne de Paris. Elle a souhaité cette méthode afin de recueillir le point de vue des uns et des autres avant de s'engager dans cette organisation. Elle souhaite que le Conseil de Paris se prononce désormais clairement pour envisager ensuite une nouvelle étape de concertation qui va durer jusqu'au mois de septembre, puisque c'est à cette date que la Ville de Paris doit faire état de son intention vis à vis du Comité olympique d'organiser ou non les jeux olympiques. Il rappelle que la Maire de Paris a souhaité s'engager dans cette démarche à plusieurs conditions. Il rappelle que des dérives extrêmement importantes ont eu lieu à l'occasion des derniers jeux d'été et d'hiver.

Il cite la communication suivante de la Maire de Paris : « Le 7 novembre 2014, la Maire de Paris a rappelé le nécessaire respect du calendrier du mouvement sportif olympique et a formulé trois exigences qui sont au cœur du débat proposé aujourd'hui :

- l'éthique et la transparence dans la façon dont les dossiers des villes sont traités ;
- un modèle économique nouveau : il n'est plus envisageable de répondre à une surenchère d'équipements inutiles et de se retrouver dans une situation où l'économie des villes est fragilisée ; une candidature doit au contraire apporter du progrès et du développement économique ;
- l'impact environnemental des jeux olympiques doit être pris en considération comme une donnée à part entière. Ces jeux prennent place dans un monde en crise et en mutation qui connaît un défi climatique sans précédent. Paris et la France auront la fierté d'accueillir la conférence sur le climat à la fin de l'année 2015. L'exigence environnementale ne peut être traitée par conséquent à la légère. »

Il rappelle qu'un certain nombre de points importants ont été évoqués sur le

coût des infrastructures. La chance de Paris est de disposer d'infrastructures de haut niveau qui pourront accueillir l'ensemble des disciplines dans Paris et la métropole : Bercy Arena, Jean-Bouin, le Parc des Princes, le Stade de France, le vélodrome de Saint-Quentin, le Grands palais, entre autres, sont des lieux déjà existants. Deux infrastructures importantes seulement sont à prévoir : il manque une piscine olympique et le village olympique. Tous les autres lieux ont été rénovés ces dernières années. Cette démarche est également importante car elle inclut la banlieue, et en particulier le village olympique qui pourrait être situé en Seine-Saint-Denis et créer ainsi de nouvelles infrastructures pérennes. Il souhaite qu'une réunion soit organisée dans le 3^{ème} arrondissement avec notamment toutes les associations sportives de manière à pouvoir réfléchir à cette candidature, ce qui constitue également un souhait de la Maire de Paris. Il cède la parole à Yves PESCHET.

Yve PESCHET remercie le Maire et indique que ce débat est révélateur de la situation actuelle. Il se demande pourquoi organiser des jeux olympiques dans une situation de crise et dans une société qui pratique l'austérité. Il indique que malgré ces réserves, le groupe communiste a décidé de répondre oui, en y mettant bien sûr des conditions. Il indique que l'idéal olympique est lui aussi en crise, bien que la pratique sportive est plus que jamais nécessaire ainsi que les idéaux qui ont présidé à la recreation des jeux olympiques au début du 20^{ème} siècle pour rapprocher les hommes, les sociétés et pousser au développement et au surpassement des capacités des êtres humains. Cela dit, le moment d'austérité très profonde dure depuis déjà un certain temps et semble indépensable pour de longues années, selon certains. Il souhaite que ces jeux soient réalisés à la condition que la population soit étroitement associée. Il indique avoir trouvé intéressante la proposition d'organiser des réunions - qu'il souhaiterait voir se transformer en consultation – dans chaque arrondissement afin d'impulser le débat mais aussi demander l'avis de la population sur ces questions. La deuxième condition, motivée dans un vœu que les élus communistes de Paris déposeront lors du prochain Conseil de Paris, est que l'organisation des jeux olympiques, si elle décidée, n'ait pas d'impact sur le niveau d'investissement prévu par la Municipalité pendant cette mandature, autrement dit qu'une austérité supplémentaire ne soit pas causée par l'organisation de jeux olympiques au détriment de ce qui a été décidé. Il s'agit selon lui d'une question d'intérêt général mais également de confiance dans la parole des élus. Il indique que chacun de ces conditions fera l'objet de vœux, un pour l'idée de la consultation de la population arrondissement par arrondissement et l'autre pour qu'une loi particulière compense le coût pour la Ville de Paris de l'organisation des jeux olympiques. Il partage enfin l'idée avancée par Pierre ADIENBAUM que cette organisation peut être un service à rendre à l'esprit de la Métropole, et notamment avec le département de Seine-Saint-Denis qui a en effet besoin d'investissements.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie le Maire et approuve la méthode qui vise à promouvoir une candidature populaire soutenue par l'ensemble des parisiens et des franciliens. Elle pense qu'un projet mobilisateur en faveur de la jeunesse est nécessaire. Elle pense enfin que ces infrastructures sont nécessaires, de même que le développement économique et touristique sous-entendu par ces jeux. Son groupe soutient ces jeux à la condition que les coûts soient maîtrisés et qu'ils n'impliquent

pas des « délires financiers » comme ce fut le cas dans d'autres villes. Son groupe votera donc favorablement.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB et cède la parole à Quentin PIQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie le Maire et indique parler au nom des écologistes du 3^{ème} arrondissement totalement intégrés dans leur territoire parisien et francilien. Il gage que son groupe n'est à aucun moment contre la tenue de jeux olympiques notamment en reprenant la philosophie initiée par Pierre De COUBERTIN mais estime que les conditions actuelles ne sont pas forcément de bon augure. Pour que les jeux soient acceptables, il faudrait que ceux-ci ne soient pas un moment de cadeau fiscal, qu'ils s'engagent dans une exigence environnementale forte et réelle, qu'une véritable considération éthique s'impose et qu'ils s'inscrivent dans un territoire connecté et intelligent. Il indique que l'organisation de Paris Métropole va arriver, qu'une problématique de saturation des transports existe qui n'est pas encore réglée et que la tenue des jeux olympiques pourrait aggraver auprès des franciliens en général. Il ne se dit pas certain que le modèle économique soit véritablement changé : la contractualisation avec le CIO oblige la Ville via la clause « coût zéro » à couvrir toute perte éventuelle si il y en avait. Il rappelle que le budget initial de la candidature de Londres était de 5 milliards et qu'il a explosé jusqu'à 10 milliards. De par ce contrat, c'est la Ville de Paris qui devrait payer ces éventuelles charges supplémentaires. Il rappelle que le dépôt de candidature coûte entre 60 et 100 millions d'euros alors que le budget d'investissement de la Ville dédié à la pratique du sport au quotidien est de 46 millions d'euros. En injectant cette somme, les équipements sportifs et la capacité à les rendre accessibles à tous pourraient être doublés, et ce quotidiennement afin d'alléger le bien-être des habitants à Paris et en Ile de France. Les logements prévus dans le vœu pour le village olympique allaient déjà être mis en place par la Municipalité. Le calendrier pose également problème au groupe écologiste parisien qui avait gagé de l'exécutif parisien et de ses partenaires qu'une décision telle qu'aperçue dans le plan vélo soit réellement mise en place afin de consulter les habitants, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle que la Maire de Paris avait annoncé qu'aucune candidature ne serait déposée tant qu'elle n'aurait pas consulté la population ce qui amenait à la période de juin. Il se demande ce qu'il en est de la collaboration du territoire de la Ville en intelligence avec la Région Ile de France et le département de Seine Saint-Denis. Il s'étonne du fait que la Ville soit consciente d'être dans une période d'austérité mais présente quand même cette candidature, qui à Boston ou Rome, implique « un abandon des dossiers ». Il indique que le groupe écologiste pense que le modèle économique d'une tenue des jeux olympiques n'est pas aujourd'hui rempli et qu'il votera par conséquent contre ce vœu.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et cède la parole à Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL indique que Quentin PICQUENOT la fixe beaucoup quand il parle, comme si son but était de faire exploser les dépenses liées aux jeux olympiques. Elle pense pourtant comme lui qu'il ne faut pas que ces jeux entraînent une explosion budgétaire et se dit d'accord également avec M. PESCHET. Elle indique qu'il ne vaut mieux pas comparer Londres et Paris puisque le mouvement

sportif estime pour Paris à 4,5 milliards d'euros le coût de la candidature. Elle rappelle que depuis le mois de décembre les candidatures peuvent être jointes et que Paris peut par conséquent s'associer à la Région ou la Métropole, ce qu'elle devra faire afin de partager les coûts. Elle rappelle que le CIO soutiendra l'organisation à hauteur de 2 milliards d'euros et que Paris a déjà la chance de disposer de beaucoup d'infrastructures. Le tout mis ensemble fait selon elle que l'on peut espérer une candidature pas si onéreuse et qui rapportera énormément à la Ville d'un point de vue économique et aussi en termes d'attractivité. Elle indique que son groupe votera par conséquent ce vœu.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL. Il rappelle qu'il n'est pas question qu'il y ait un impact budgétaire sur le Plan d'investissement de la mandature. Il souhaite que Quentin PICQUENOT et Yves PESCHET lui expliquent ce qu'est l'austérité à Paris. Il indique que Paris est plutôt une Ville qui protège et qui a encore augmenté cette année son budget social de manière considérable – de 68% lors de la dernière mandature. Il souhaite avoir peut être un jour un débat sur cette question. Il indique que toutes les demandes et les précautions demandées sont tout à fait valables et sont d'ailleurs incluses dans le vœu de la Maire de Paris qui aura l'occasion de le répéter lors du prochain Conseil de Paris. Quant à la concertation, il indique que celle-ci a déjà eu lieu en amont avec l'ensemble des élus parisiens et franciliens. Il indique que si les grandes villes de banlieue et si à Paris un maximum d'élus et de maires d'arrondissement s'étaient prononcés contre cette idée, le projet n'en serait pas là aujourd'hui. Un consensus s'est dégagé. Il indique qu'à partir du mois d'avril, une concertation plus large sera lancée, qu'il appartient également aux élus de provoquer. Il rappelle sa proposition de concertation. Il indique que pour qu'elle ait une chance de réussir, une candidature aux jeux olympiques doit compter sur un très grand soutien populaire. Si Boston se désengagerait peut-être aujourd'hui c'est parce qu'il n'existe aucun soutien populaire dans cette ville pour des raisons de coûts notamment. Il pense que Paris a une chance cette fois-ci d'obtenir l'organisation qui aura un coût mais qui rapportera également à la Ville. Avant même les jeux olympiques en 2024, l'année qui précède les jeux olympiques voit dans la Ville organisatrice s'organiser toute une série d'évènements qui font venir des gens du monde entier. Il rapporte ensuite les retombées économiques en termes d'emploi – plusieurs dizaines de milliers – et surtout l'héritage que les jeux olympiques amènent, notamment en termes d'infrastructures. On ne peut pas vouloir selon lui à la fois que Paris soit une ville qui bouge, qui ne s'endorme pas et être en retrait à chaque fois que quelque chose d'important est proposé. Il se dit rassuré par le fait que le Conseil de Paris – dans sa très grande majorité - le mouvement sportif et la population aient envie de ces jeux. Il met ce vœu aux voix et indique qu'il est adopté.

13. V03-2015-28 Vœu relatif à la création de marchés alimentaires de quartier en soirée

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER rappelle qu'il existe beaucoup de marchés à Paris et constate que de moins en moins de commerçants sont présents sur ces marchés le matin. Son groupe souhaiterait que davantage de marchés ferment plus tard le soir,

en particulier le marché des Enfants rouges qui ferme à 19h30, puisque les Parisiens rentrent chez eux de plus en plus tard et qu'ils ont du mal à faire leur marché le matin. Elle a pu constater dans certains coins de Paris que de petits marchés biologiques fonctionnent jusqu'à 21h ou 22h. Elle indique que son groupe souhaiterait que soit créé un circuit alimentaire si possible dans une logique de circuit court ou d'alimentation biologique. Elle cite le camion de fruits et légumes bios qui ferme tard le soir rue des Filles du Calvaire et qui rencontre beaucoup de succès.

Pierre AIDENBAUM remercie Sylviane TROPPER et cède la parole à Nicole BISMUTH LE CORRE.

Nicole BISMUTH LE CORRE remercie Sylviane TROPPER pour son vœu et pour avoir rappelé les engagements de campagne de Mme la Maire. Elle l'informe que la Ville de Paris travaille déjà sur ce sujet et que la prochaine délégation de service public des 71 marchés aura bien pour objectif la création de trois marchés biologiques et d'un marché en nocturne. Cette prochaine délégation favorisera le développement durable en interdisant les sacs plastiques à usage unique, en généralisant le tri des bio-déchets, en améliorant la propreté sur les marchés et en développant l'économie circulaire. Elle rappelle également que le marché de l'après-midi offre rarement un éventail aussi diversifié que le marché du matin. Concernant le 3^{ème} arrondissement, elle indique que le nouveau règlement du marché des Enfants rouges qu'elle présentera très prochainement prévoit une nocturne le jeudi soir jusqu'à 21h et que la priorité sera donnée pour les nouveaux stands aux circuits courts et à l'alimentation biologique. Par ailleurs, elle indique travailler avec les services sur la possibilité d'un marché dans le quartier des Arts et métiers, notamment sur la place Bernard-Lazare. Elle rappelle enfin que quatre AMAP et deux lieux qui accueillent La ruche qui dit oui sont ouverts dans le 3^{ème} arrondissement en soirée. Pour ces raisons, elle indique que ce vœu n'a pas lieu d'être et elle propose donc de le retirer. Elle propose de le renouveler au moment où le vœu sur le changement de règlement du marché des Enfants rouges sera présenté par son équipe.

Pierre AIDENBAUM remercie Nicole BISMUTH LE CORRE et précise que le marché des Enfants rouges est devenu un « restaurant à ciel ouvert » et rappelle que son environnement est composé de lieux d'habitations. Le dimanche, ce marché devrait fermer à 13h mais en été des gens se promènent encore à 16h. De nombreux appartements donnent sur ce marché. Il indique avoir décidé de faire une expérimentation en ouvrant le jeudi soir jusqu'à 21h – la délibération devrait passer au prochain Conseil d'arrondissement ou au suivant avec un nouveau règlement. Il espère que cette expérimentation donnera satisfaction à tout le monde en préservant également la tranquillité des riverains qui ne doit pas être oubliée. Il indique ne pas abandonner l'idée de l'implantation d'un autre marché bio dans un autre lieu de l'arrondissement et notamment place Bernard Lazare. Il explique avoir énormément de mal à trouver des commerçants parce que ceux-ci sont très pris, qu'ils ne veulent venir que certains jours et pas tous le même jour. Il espère arriver à créer ce marché mais indique que ce n'est pas évident. Il propose à Marie-Laure HAREL de retirer son vœu et de le représenter lors du prochain débat.

Marie-Laure HAREL indique qu'elle maintient son vœu qu'elle présentera à nouveau.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique qu'il s'abstiendra avec les écologistes et sa collègue Laurence HUGUES en mettant toutefois en valeur la démarche de la création d'un marché bio et en circuit court. Il note que dans la désignation il était omis la notion de prix accessible et abordable qui lui semble très importante – avec l'implication des AMAP sur lesquels il faut selon lui remercier les écologistes. Il dit ne pas vouloir d'un marché de luxe le soir.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et cite les quatre AMAP – à la Gaité lyrique, au Carreau du Temple, à la MDA, à la Ruche qui dit oui etc. Il se dit favorable pour aller plus loin dans ce sens si des possibilités existaient. Il met ce vœu aux voix et indique qu'il est rejeté.

14. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM s'enquiert des questions diverses et rappelle le report du Conseil d'arrondissement du lundi 11 mai au 18 mai. Il rappelle la commémoration de la journée nationale du souvenir de la déportation avec une cérémonie au 14, rue de Bretagne le dimanche 26 avril à 11h30. Il rappelle que la Mairie du 3^{ème} organise le forum « emploi » comme tous les ans au Carreau du Temple le mardi 14 avril toute la journée. Il signale que le compte rendu de mandat de la Maire de Paris, participatif et ouvert à tous les Parisiens, aura lieu le samedi 11 avril toute la journée à l'Hôtel de Ville avec des ateliers animés par les adjoints à la Maire de Paris.

Il indique que le Conseil d'arrondissement est terminé et s'enquiert des questions du public.

Un membre du public demande pourquoi la charte n'a pas été proposée aux habitants du quartier qui sont les premiers concernés.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique que la charte a été travaillée à l'initiative du Conseil de quartier depuis l'automne 2013. Elle indique pouvoir produire les comptes rendus des réunions le 14 avril. Elle indique que le but est désormais de demander aux commerçants de s'engager sur les dispositions qui sont sorties de ces réunions de travail qui comprenait celui du Conseil de quartier Enfants rouges qui avait demandé à un certain nombre de commerçants de venir travailler avec eux. M. le Maire et elle-même étaient présents.

Pierre AIDENBAUM indique avoir participé à la première réunion il y a 18 mois de cela sur la place Nathalie-Lemel.

Christine FREY rappelle que cela a commencé bien avant lors de la création du collectif Carreau du Temple à l'automne 2013 dans le Conseil de quartier des Enfants rouges sous la houlette dynamique et efficace d'Odile De BOUVIER. Elle indique qu'il est temps de conclure et d'arriver à un résultat en demandant aux

commerçants de s'engager formellement.

Pierre AIDENBAUM remercie Christine FREY.

Un membre du public indique faire partie du Conseil de quartier depuis plusieurs mois voire plusieurs années et affirme que la charte n'a jamais été présentée en Conseil de quartier.

Pierre AIDENBAUM indique qu'elle a été discutée.

Le membre du public répète que cela n'a jamais été le cas.

Christine FREY rappelle que le travail a été mené par un groupe de travail émanant du Conseil de quartier.

Le membre du public explique que ce groupe n'a jamais rendu compte au Conseil de quartier.

Christine FREY propose à l'intervenante de poser la question à Odile De BOUVIER et rappelle que ce travail a résulté d'une concertation. A l'issue de celle-ci, la municipalité a présenté cette charte aux commerçants.

Le membre du public indique avoir bien compris et être tout à fait favorable à l'esprit de cette charte réclamée depuis un an et demi mais réaffirme que le travail n'a jamais été présenté, même si celui-ci a été mené par les membres du Conseil de quartier avec des établissements. Elle souhaite que le résultat de ce travail soit présenté.

Christine FREY rappelle le fonctionnement des conseils de quartier avec une équipe d'animation qui organise l'ordre du jour – et non les élus. Elle indique que le travail a fait l'objet à chaque reprise d'un compte rendu en Conseil de quartier.

Le membre du public répond par la .

Christine FREY indique avoir assisté à presque toutes les réunions du Conseil de quartier des Enfants rouges.

Pierre AIDENBAUM indique lire tous les comptes rendus des conseils de quartier et sait que cela a été évoqué. Il rappelle avoir participé lui-même à deux réunions. Il explique qu'au bout de 18 mois de concertation, il est normal que l'exécutif élu reprenne la main. Il indique que ce document sera désormais présenté aux commerçants pour signature et que ceux qui le signeront recevront le label « respect à tous les étages ». Il espère même aller plus loin afin que tous les serveurs portent ce badge. Il indique que cette charte sera présentée le 13 avril aux commerçants et le 14 avril au Conseil de quartier. Il indique que cette charte prévoit un comité de suivi, de manière à ce que des choses puissent être améliorées. Il indique que cette accélération se justifie par l'arrivée des beaux jours, et donc le retour des terrasses et des nuisances.

Un membre du public revient sur une communication du dernier Conseil

d'arrondissement car M. le Maire n'avait pas passé la parole à la salle. Il voulait revenir sur le tri sélectif et la communication prévue à ce sujet. Il pense que la signalisation devrait être revue pour éviter les actes d'incivilité qui existent, notamment dans le tri sélectif, puisque dès qu'une poubelle verte est sortie, les gens la bourrent avec du papier. Il souhaite que la Municipalité réfléchisse à une signalétique plus efficace.

Pierre AIDENBAUM remercie l'intervenant et clôt cette séance.
